



Demande de réservation 2023 pour un séjour en location au Camping LES ONCHERES * * *

CADRE RESERVE AU CAMPING



SÉJOUR DU AU

CLIENT : CODE : EMPLACEMENT :

LE DEMANDEUR (Toutes les mentions sont obligatoires)

NOM : PRÉNOM :

Adresse :

Bâtiment/étage :

Code postal : Ville :

Date de Naissance : Situation familiale :
(marié, concubin, pacsé, séparé, divorcé, veuf, célibataire)

Téléphone Fixe : Téléphone portable :

E-mail :@.....

Entreprise La Poste Orange Autres Situation professionnelle Actif Retraité

Immatriculation VL (un par emplacement) :

J'accepte la dématérialisation de mon dossier pour cette demande

(Le CES PTT 49 s'engage à vous envoyer votre confirmation de réservation par e-mail)

J'accepte que mon chèque de caution soit détruit à l'issue de mon séjour

(Le CES PTT 49 s'engage à m'avertir par e-mail de cette destruction)

DATES DU SÉJOUR

ARRIVÉE LE A Heures

DÉPART LE A Heures

TYPE D'HÉBERGEMENT : (voir détails sur la plaquette jointe)

MBH 0 à 5 ans MBH 6 à 10 ans MBH 11 à 15 ans MBH +15 ans

MBH 3 chambres MBH PMR (11-15 ans) IRWC Toilé

SC LIAISON CES - CAMPING

RC Caution Règlement

PERSONNES DEVANT SÉJOURNER DANS L'INSTALLATION

(y compris le demandeur)

CADRE RÉSERVÉ AU CES PTT 49

S CC SCAN

PM RC CAUTION

NOM	PRÉNOM	DATE NAISSANCE	ÂGE	LIEN DE PARENTÉ

N° client	Total
N° installation	Acompte
Appartenance	Solde
Cogas	

IMPÉRATIF pièces à joindre à la demande, pour tous :

Totalité du règlement à l'ordre du CES PTT 49 pour tous les séjours de moins d'une semaine ou d'une arrivée à moins de 30 jours

Acompte de 30 % à l'ordre du CES PTT 49 pour une réservation d'une semaine minimum où l'arrivée est prévue à plus de 30 jours

Chèque de caution de 200 € à l'ordre du CES PTT 49

Attestation d'assurance villégiature valide au moment de votre séjour à fournir au plus tard 7 jours avant votre arrivée

Je séjourne avec un animal tatoué ou pucé et vaccination obligatoire (carnet à présenter à l'accueil du camping)

ATTENTION : tenue en laisse obligatoire. Chiens de catégorie 1 et 2 interdits

Pour les agents de La Poste ou d'Orange (France Télécom) :

Dernier bulletin de salaire pour les actifs

Titre de pension (pour une première demande de séjour en qualité de retraité).

OBSERVATIONS : immatriculation du véhicule OBLIGATOIRE pour l'ouverture de la barrière

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les tarifs,
ainsi que les conditions générales de vente
qui forment partie intégrante de la présente réservation.

Le/...../..... A :
Signature

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LOCATION D'INSTALLATION

DU CES PTT 49 AU CAMPING LES ONCHÈRES * * *

1- CONDITIONS DE SÉJOURS

SÉJOURS EN JUILLET ET AOÛT : les Séjours ont une durée minimale d'une semaine, du Samedi à partir de 16 h au Samedi avant 10 h. *Un état des lieux doit être réalisé avant votre départ. Pour ce faire, vous devez prendre rendez-vous avec l'accueil.*

SÉJOURS HORS PÉRIODE JUILLET ET AOÛT :

- **SEMAINE ENTIÈRE** : Du samedi à partir de 16 h au samedi avant 10 h,

- **PETITE SEMAINE** : Du lundi 10 h jusqu'au vendredi avant 10 h,

- **WEEK-END** : A partir de 10 h et à libérer avant 18 h.

Les prix sont forfaitaires, établis selon la période et l'installation choisie.

2 – RÉSERVATION - RÈGLEMENT DU SÉJOUR

Pour toute réservation à moins de 30 jours de votre arrivée au camping et pour toute réservation de week-end ou de petite semaine, le paiement intégral du séjour sera exigé à la réservation.

Pour toute réservation à plus de 30 jours de votre arrivée, d'une durée égale ou supérieur d'une semaine minimum, un acompte de 30 % devra être payé à l'ordre du CES PTT 49, lors de cette réservation. Le solde du séjour devra être versé, **au plus tard 30 jours avant votre départ**.

Si le CES PTT 49 est dans l'incapacité de satisfaire la réservation, l'acompte vous sera restitué dans les plus brefs délais.

Le non-respect des délais de paiement entraînera l'annulation de la réservation.

Reste à régler sur place : La taxe de séjour applicable selon les modalités en vigueur et les redevances camping pour prestations supplémentaires.

Attestation d'Assurance Villégiature : Vous devez fournir, à l'inscription ou avec votre solde de votre séjour, une attestation d'assurance villégiature (responsabilité civile à réclamer auprès de votre assureur). **Dans le cas contraire l'acquisition de la carte FFCC est obligatoire (en vente à l'accueil du camping).**

Une caution de 200 Euros établie à l'ordre du CES PTT 49 vous sera demandée lors de votre réservation pour tous les séjours. Ce chèque sera détruit ou restitué, **au plus tard dans les 15 jours** qui suivent votre départ si aucune remarque provenant du camping n'est soulevée.

3 - VOLS ET DÉGRADATIONS

Le CES PTT 49 ne saurait être tenu responsable des vols de bijoux ou valeurs (espèces, carnets de chèques ...)

Nous vous conseillons de contacter votre assureur pour demander une extension de garantie vol/dégradation de vos valeurs et de votre véhicule pendant votre séjour au camping Les Onchères * * *

4 - UTILISATION DES INSTALLATIONS

L'entretien courant de l'installation incombe aux séjournants. A votre arrivée au camping, l'accueil vous remettra un jeu d'ales jetables.

Les draps, le linge de toilette et produits d'entretien ne sont pas fournis.

Les Mobilhomes 3 chambres sont réservés en priorité aux familles nombreuses (minimum 3 enfants mineurs).

Rappel : Les bungalows toilés n'étant pas reliés sur le réseau du tout-à-l'égout, le lavage de la vaisselle et du linge doit être impérativement effectué dans les espaces collectifs réservés à cet usage.

Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes ne peut en aucun cas excéder le nombre de places de l'installation attribuée.

Rappel : Un seul véhicule par emplacement.

5 – ANIMAUX

Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits sur le camping. Les animaux admis doivent être tenus en laisse, tatoués ou pucés et vaccinés. **(carnet de vaccination à présenter à l'accueil du camping).**

Ils ne doivent pas rester seuls à l'intérieur des installations.

6 - MODIFICATIONS

Toutes les modifications de séjour en termes de dates, de durée de séjour, ainsi que de composition familiale doivent faire l'objet d'un accord préalable du CES PTT 49. Toute demande de modification devra être adressée au CES PTT 49.

7 - ANNULATIONS

- **Entre 59 et 30 jours inclus** avant la date du séjour, il sera retenu 15 % du montant total de la facture.

- **Entre 29 et 15 jours inclus** avant la date de départ, il sera retenu 30 % du montant total de la facture.

- **Entre 14 et 8 jours inclus** avant la date de départ, il sera retenu 50 % du montant total de la facture.

- **Entre 7 et 3 jours inclus** avant la date de départ, il sera retenu 85 % du montant total de la facture.

- **Moins de 3 jours inclus** avant la date du départ, il sera retenu 100 % du montant total de la facture.

Néanmoins, toute annulation du séjour pour raison grave pourra faire l'objet d'une suspension ou réduction des pénalités décrites ci-dessus.

Dans tous les cas, une retenue de 30 € sera appliquée au titre de gestion du dossier.

Pour toutes annulations ou modifications du fait du CES PTT 49 :

En cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté, le CES PTT 49 se réserve le droit de modifier les prestations ou d'annuler les séjours. Dans le cas de modification de prestations, l'adhérent aura la possibilité d'annuler son séjour sans que soient appliquées les conditions d'annulation, les sommes versées au titre des séjours seront remboursées intégralement ou pourront donner lieu à un avoir (selon la situation sanitaire et les textes en vigueur).

8 - RESPONSABILITÉ

En cas d'accidents et d'incidents entraînant un préjudice corporel, matériel ou moral ou en cas de difficultés locales nous conduisant, dans l'intérêt des participants, à modifier l'exécution des programmes, Le CES PTT 49 ne pourrait être tenu pour responsable des cas de force majeure, des cas fortuits ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement du séjour et des activités. Néanmoins, dans ces dernières hypothèses, le CES PTT 49 s'efforcera de rechercher et de proposer les solutions propres à surmonter les difficultés apparues.

9 - RÉCLAMATIONS

Les réclamations de nature commerciale ou relatives à la qualité des prestations devront être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 30 jours après la date de fin de séjour à CES PTT de Maine Loire – 39 rue de l'enfer - 49000 ANGERS. Tout client a la possibilité de saisir un médiateur, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite par LR/AR. (MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80303 – 75823 PARIS CEDEX17 ou www.mtv.travel). Le fait de soumettre une demande de séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales CES PTT 49, Association sans but lucratif (loi de 1901), siège social : 39 rue de l'Enfer - 49000 ANGERS

10 – DONNÉES A CARACTÈRES PERSONNELS (RGPD)

Les données collectées et enregistrées par le CES PTT 49 dans son système informatique ont pour finalité de permettre la gestion des réservations et l'exécution des différentes prestations afférentes ainsi que la gestion d'opérations notamment techniques pour améliorer, adapter et personnaliser les prestations et outils du CES PTT 49 (études, maintenance, tests techniques, etc...) Ces données peuvent également être communiquées à des fins de communication commerciale et de mise en œuvre d'opérations promotionnelles adaptées aux besoins spécifiques des clients. Pour ces finalités, ces informations sont susceptibles d'être stockées, traitées et transférées par le CES PTT 49 à des services internes du CES PTT 49. Ces données sont conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement. L'opposition du client à la collecte, à l'enregistrement des données personnelles le concernant, nécessaires à la vente ou à l'exécution du séjour et de ses prestations afférentes engendrerait de facto l'impossibilité pour le CES PTT 49 d'assurer tout ou partie de la prestation demandée. Chaque client dispose d'un droit strictement personnel d'accès, de rectification, de définir des directives quant au sort de ses données qu'il pourra exercer auprès du CES PTT 49 – Gestion des données personnelles – 39 rue de l'Enfer – 49000 ANGERS ou par voie électronique à l'adresse cesptt49@wanadoo.fr